

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**DECISION MUNICIPALE**

Le Maire de la Ville de MERIGNAC,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

Vu l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui en précise les conditions d'exécution,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2018 qui donne délégation au Maire pour prendre toutes décisions prévues à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

Considérant :

- La nécessité de relancer des marchés afin d'assurer la continuité de la maintenance, la réparation et la mise en conformité des bâtiments et des sites de la ville de Mérignac,
- Au regard de l'estimation globale des besoins, la présente consultation a été passée en procédure d'Appel d'Offres Ouvert (L. 2124-2, R. 2124-2 1° du Code de la commande publique) et allotie en 16 lots,
- Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été envoyé le 19/02/2020 et mis en ligne le 21/02/2020 au JOUE et BOAMP et sur le profil acheteur <https://demat-ampa.fr>. Cet avis initial a été modifié par avis rectificatifs, afin tenir compte de la période d'état d'urgence sanitaire et permettre de prolonger le délai de réception des offres,

Vu, le Rapport d'analyse des offres établi par les services communaux,

Vu, le Procès-Verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 mai 2020 par visioconférence, ayant retenu conformément aux articles L. 2152-7 et R. 2152-7 du Code de la Commande Publique, l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères annoncés dans le Règlement de la Consultation (article 8.2)

DECIDE :**ARTICLE 1:**

- d'autoriser la signature des accords-cadres n°2020-037 à 052, sans montant minimum ni maximum, pour une durée d'un an renouvelable trois fois, auprès des opérateurs économiques cités ci-dessous, permettant la réalisation de travaux de maintenance, réparations, mise en conformité des bâtiments et sites de la ville de Mérignac.

- **LOT 1 Démolition - Désamiantage** : PREMYS –Centre GEMER DE BORDEAUX – 1105 Avenue de l'Europe 33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC, pour un montant total issu du D.Q.E de 59 750,00 € H.T
- **LOT 2 Gros-œuvre** : AQIO – Parc d'Activités Manon Cormier – 23 Avenue Manon Cormier – 33530 BASSENS, pour un montant total issu du D.Q.E de 279 177,02 € H.T
- **LOT 3 Etanchéité** : COM NOUGUE - 39, rue du Bourdillat 33170 GRADIGNAN, pour un montant total issu du D.Q.E de 148 128,20 € H.T
- **LOT 4 Couverture** : Entreprise SECB - 17 route de pauillac33290 LUDON MEDOC, pour un montant total issu du D.Q.E de 277 517,55 € H.T
- **LOT 5 Métallerie**: TROISEL – 104 Avenue Jean Monnet – 33700 MERIGNAC, pour un montant total issu du D.Q.E de 124 661,40 € H.T
- **LOT 6 Fermetures volets roulants** : FRANCE MENUISIERS - 70 Rue de Québec - 17041 La Rochelle CEDEX, pour un montant total issu du D.Q.E de 181 621,63 € H.T
- **LOT 7 Menuiseries PVC** : SARL ALUMIN, pour un montant total issu du D.Q.E de 313 775,58 € H.T
- **LOT 8 Menuiseries Alu** : FRANCE MENUISIERS - 70 Rue de Québec - 17041 La Rochelle CEDEX, pour un montant total issu du D.Q.E de 518 784,60 € H.T
- **LOT 9 Menuiseries Bois** : FRANCE MENUISIERS - 70 Rue de Québec - 17041 La Rochelle CEDEX, pour un montant total issu du D.Q.E de 232 265,09 € H.T
- **LOT 10 Plâtrerie Cloisons et faux-plafonds** : LEADER CONSTRUCTION - 173 avenue des Pyrénées - 33140 VILLENAVE D'ORNON, pour un montant total issu du D.Q.E de 271 748,50 € H.T
- **LOT 11 Revêtements sols et faïences** : SOLARTINOV SARL - 23, chemin d'Arcins, Cellule 25 - 33360 LATRESNE, pour un montant total issu du D.Q.E de 320 965,66 € H.T
- **LOT 12 Peinture** : LARREY&CO - 164 Quai de Brazza 33100 BORDEAUX, pour un montant total issu du D.Q.E de 244 938,00 € H.T
- **LOT 13 Rideaux d'occultation** : FRANCE MENUISIERS - 70 Rue de Québec - 17041 La Rochelle CEDEX, pour un montant total issu du D.Q.E de 119 552,64 € H.T
- **LOT 14 Plomberie** : SARL SERSET - 139 Avenue du Maréchal Leclerc – 33130 BEGLES, pour un montant total issu du D.Q.E de 215 778,95 € H.T
- **LOT 15a Electricité courants forts** : ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE - 208 Avenue du Haut Lévêque – 33600 PESSAC, pour un montant total issu du D.Q.E de 182 415,10 € H.T
- **LOT 15b Electricité courants faibles** : ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE - 208 Avenue du Haut Lévêque – 33600 PESSAC, pour un montant total issu du D.Q.E de 47 960,41 € H.T

ARTICLE 2 :

- de soumettre cette décision aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte à chacune de ses réunions

ARTICLE 3:

- d'adresser à Madame la Préfète de la Gironde, la présente décision.

Fait à MERIGNAC, le 12 JUIN 2020



Anziani
Alain ANZIANI
Maire de Mérignac

Fin du document